



L'ESSENTIEL

1. Sortie à l'herbe
2. Etat des lieux des céréales d'hiver
3. Plan prévisionnel de fumure azotée (PPFA)
4. Tours de plaine 5 et 7 avril dans l'Oise

Observations et conseils

1. Sortie à l'herbe

Les vaches laitières en bio doivent avoir, maintenant fait les premiers tours de déprimage dans les différentes prairies.

Le manque de fourrage a conduit à sortir plus tôt qu'habituellement. Surtout il faut essayer, plus que les autres années, de sortir les animaux avec un repas de foin 20 mn avant la sortie et de ne pas laisser passer trop de temps entre le repas de foin et la mise à l'herbe. En effet, la concentration en sucre n'a pas l'air d'être au rendez-vous... La chaleur finira par faire son boulot. Pour l'instant, le lait semble augmenter et les taux baisser.



Vaches laitières à la Neuville sur Auneuil

Vendredi dernier, nous étions à environ 400 °C en moyenne sur le département depuis le 1er février. Les parcelles mesurées en bio dépassaient les 7 cm, soit environ 200 kg MS. Ces mesures sont réalisées à Roye sur Matz dans un mélange multi espèces implanté en 2014. **Clairement, les stocks ne sont encore pas constitués.**

Il faut donc veiller à ne pas sur pâturer en ce moment. Réaliser la sortie entre 5 et 6 cm. Mieux vaut passer sur des parcelles supplémentaires si les sols sont portants. Descendre en dessous de 5 cm aura des conséquences sur le temps de repousse qui sera augmenté.

Sans vouloir exagérer non plus : une parcelle par jour ce serait top ! Ou une parcelle tous les deux jours ce serait acceptable ! Pour le reste on fera avec.

N'oubliez pas, si fil avant il faut mettre un fil arrière ! J'ai déjà remarqué de fâcheuses conséquences.

Si certains d'entre vous veulent me tenir au courant de l'avancement de leur sortie au pâturage je suis preneur. Bonne saison à l'herbe !

Dernière information : il se prépare sur le pays de Bray une commande de bac en béton pour les prairies. Contactez-moi si vous êtes intéressé, je ferai passer la doc et la marche à suivre

2. Etat des lieux des céréales d'hiver

Le temps doux de mars accélère le développement des céréales, qui se redressent progressivement. **Il convient désormais d'être moins agressif avec la herse étrille**, notamment en sol séchant où le temps qui semble partir au sec peut être source de stress pour des plantes plus ou moins déchaussées. En craies et biefs, il ne faut plus attendre pour rouler les céréales afin de stimuler l'enracinement.

Sur l'essai triticales d'hiver semé début novembre, les variétés « clairsemées » ont partiellement compensés le manque de pieds. Le stade repère épi 1 cm, n'est plus très loin.



*Essai de la
Neuville Garnier
(28 mars 2017)*

Sur l'essai association légumineuses d'hiver – céréales, semé le 24 novembre, la très faible présence de céréales nous a conduits à semer à la volée de la cameline sur quelques parcelles ! Le résultat est plutôt réussi. Cette solution d'adaptation sera suivie jusqu'à la récolte.



On observe, sur cette même parcelle, quelques attaques de taupin sur l'orge. Cela se traduit par un jaunissement de la plante entière (à ne pas confondre avec des dégâts de mouche, pour lesquels c'est la feuille centrale qui se détache du pied, les autres feuilles restant vertes)



Dégâts de taupin sur orge avec présence de vers sur les racines (La Neuville sur Oudeuil)

Semis des trèfles sous couvert

Début avril est la période idéale pour envisager les semis de trèfle blanc sous couvert de céréales d'hiver. Quand cela est possible, le positionnement des graines avec un semoir à céréales est souvent préférable au semis à la volée. Densité : 3 à 4 kg/ha. Rappelons que ce type de semis correspond uniquement aux parcelles qui seront suivies de cultures de printemps (orge ou maïs) et pour lesquelles le couvert de trèfle sera laissé en place jusqu'en janvier. A éviter si le déchaumage est prioritaire pour gérer des problèmes d'adventices.

Désherbage des premières cultures de printemps (orge et féverole)

Pour mémoire, les stades repères pour les interventions en désherbage mécanique au printemps :

Féverole de printemps

Stade féverole	Prélevée	Levée	2-3 feuilles	4-5 feuilles	6-8 feuilles	Stade des adventices
Houe rotative						Fil blanc à 1ères feuilles
Herse étrille						Fil blanc à 3-4 feuilles
Bineuse						3 feuilles et plus

Orge de printemps

Stade céréale	Prélevée	Levée	2 à 3 F	tallage	montaison	Stade des adventices
Houe rotative						Fil blanc à 1ères feuilles
Herse étrille						Fil blanc à 3-4 feuilles
Bineuse						3 feuilles et plus

déconseillé
 possible
 conseillée

3. Plan Prévisionnel de fumure azotée (PPFA)

La disponibilité en azote est élevée ce printemps. Une synthèse réalisée par nos collègues de **Seine et Marne** sur 156 parcelles bio (tous précédents confondus), indique **un niveau moyen de reliquats sortie hiver de 113 kg N/ha**, à rapprocher des 60 kg/N valeurs observées entre 2013 et 2016. Réjouissons-nous ! Ces observations recoupent les valeurs dont nous disposons en Picardie, qui indiquent fréquemment des quantités d'azote disponibles au-delà de 100 kg/ha pour des précédents légumineuses à graines, luzerne, ou pomme de terre. Seuls les précédents à paille sont en retrait sensible (de l'ordre de 40 à 60 unités). Cette forte disponibilité en azote limite l'intérêt des apports organiques en végétation. De même, le risque de carences en soufre lié souvent aux hivers pluvieux paraît faible.

Le PPFA obligatoire

Petit rappel réglementaire : tous les agriculteurs cultivant en zone vulnérable sont dans l'obligation de réaliser un plan prévisionnel de fumure azotée. Ce plan doit être produit pour tous les îlots de

l'exploitation et les calculs doivent prendre en compte les reliquats azotés disponibles et les objectifs de rendement de l'année.

Pour les reliquats azotés, vous pouvez utiliser celui que vous avez normalement réalisé en fin d'hiver (réglementairement un par exploitation) et l'extrapoler aux situations agronomiques comparables. Pour le reste des situations, vous pouvez utiliser les mesures réalisées par le réseau des chambres d'agriculture. Ces résultats sont téléchargeables sur le site des Chambres d'Agriculture des Hauts de France http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Hauts-de-France/029_Inst-Hauts-de-France/Environnement-et-territoires/Eau_sol/Directive_nitrate/reliquats_oise_2017.pdf

A noter : même les parcelles non fertilisées doivent, dans le cadre de la conditionnalité PAC, avoir une fiche prévisionnelle (à zéro apport).

Gilles SALITOT

Informations

4. Tours de plaine bio 5 et 7 avril dans l'Oise

Les travaux dans les champs bien avancés, deux tours de plaine sont proposés dans l'Oise, la semaine prochaine !

Secteur EST -Mercredi 5 avril à 9 h 30 à le Luat 15 km de Senlis (Parcelles de Jean Lefèvre) rendez-vous à la sortie du hameau le Luat sortie du hameau route de Rosières



23 Rue de Rosières
60800 Fresnoy-le-Luat
49.211428, 2.783732

A cette occasion, nous pourrions découvrir des parcelles de luzerne, céréales d'hiver et de féveroles d'hiver. Jean nous présentera sa réflexion sur le quinoa. Puis visite des parcelles de G. Vanlerberghe sur Rosières.

Secteur OUEST -Vendredi 7 avril à 9 h 30 chez François BOUTILLIER (Ferme du Bois de Fecq à Warluis)

Visite des parcelles de luzerne, blé et pois d'hiver. Si le temps le permet, présentation en dynamique de la roto-étrille Einbock.

Nous pourrions faire à cette occasion, une présentation de la synthèse des reliquats azotés collectés avec votre participation ! Si vous disposez de mesures, faites-moi en part par fax ou mail ! Merci

Gilles SALITOT

Conseil collectif rédigé le 30 mars 2017, valable pour la Picardie.

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « agriculture biologique » des Chambres d'agriculture de Picardie : Sébastien Juliac, Alain Lefèvre, Christelle Récopé (élevage), Mélanie Camgrand, Pierre Menu et Gilles Salitot (cultures) En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette.
CA de l'Aisne, 1 rue René Blondelle – 02007 Laon - CA de l'Oise, rue frère Gagne BP 40463 – 60021 Beauvais - CA de la Somme – 19 bis rue Alexandre Dumas – 80096 Amiens
Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site <http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/>
Coordination et renseignements : Gilles Salitot – Tél. 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@agri60.fr
Action réalisée avec l'appui financier du ministère en charge de l'agriculture – CAS DAR –Reproduction interdite N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80)
"Programmes, tarifs et conditions générales de nos stages de formation disponibles sur demande". OPE COS ENR 6 15 12 13